

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF
COMMUNAL 2018

La Loi NOTRe du 7 août 2015 crée de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Une présentation brève et synthétique doit retracer les informations financières essentielles qui doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible sur le site internet de la commune de Saint-Ignat

BUDGET COMMUNAL

Section de fonctionnement :

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant.

Dépenses :

Elles se répartissent comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2018

CHAPITRES	BP 2018
011 – Charges à caractère général	468 525,06 €
012 – Charges de personnel	274 100,00 €
014 – Atténuations de produits	19 891,00 €
65 – Autres charges de gestion courante	121 539,06 €
66 – Charges financières	2 457,79 €
67 – Charges exceptionnelles	2 500,00 €
023 – Virement à la section d'investissement	450 000,00 €
042 – Dot amort immos incorp & corp	2 590,00 €
TOTAL	1 341 602,91 €

Recettes :

Elles se répartissent comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2018

CHAPITRES	BP 2018
002 – Excédent reporté	600 530,94 €
013 – Atténuations de charges	5 000,00 €
70 – Produits des services	53 880,00 €
73 – Impôts et taxes	563 793,60 €
74 – Dotations et participations	101 898,37 €
75 – Autres produits gestion courante	14 500,00 €
77 – Produits exceptionnels	2 000,00 €
042 – Opération d'ordre	0,00 €
TOTAL	1 341 602,91 €

Chapitre 73 : la fiscalité

- Taxe d'habitation : 59 569,00 €
- Taxe sur le foncier bâti : 113 701,00 €
- Taxe sur le foncier non bâti : 56 228,00 €

Chapitre 74 : les dotations de l'état

Les dotations attendues de l'Etat s'élèvent à 101 898,37 €

Envoyé en préfecture le 09/04/2018

Reçu en préfecture le 09/04/2018

Affiché le



ID : 063-216303628-20180406-NOTESYNTBPCOMMU-BF

Section d'investissement :

Dépenses :

Elles se répartissent comme suit :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2018

CHAPITRES	BP 2018
001 – Déficit antérieur report	129 539,65 €
20 – Immobilisations incorporelles	21 000,00 €
204 – Subventions d'équipement versées	114 000,00 €
21 – Immobilisations corporelles	178 360,00 €
23 – Immobilisations en cours	300 000,00 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	10 995,70 €
040 – Opérations d'ordre	0,00 €
041 – Opérations patrimoniales	500,00 €
TOTAL	754 395,35 €

Les principaux projets de l'année 2018 sont les suivants :

- Aménagement de la place de Saint-Ignat,
- Travaux de voirie à « Champeyroux »,
- Travaux de voirie à « Saint-Ignat »,
- Travaux de réhabilitation de la salle polyvalente.

Etat de la dette :

- Travaux connexes au remembrement : 43 500,65 €

Capital restant dû en 2018 : 9 995,70 €

Recettes :

Elles se répartissent comme suit

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2018

CHAPITRES	BP 2018
13 – Subventions d'investissement	49 173,96 €
10 – Dotations fonds divers réserves	41 591,74 €
1068 – Excédent de fonctionnement	203 539,65 €
165 – Dépôts et cautionnement reçus	1 000,00 €
024 – Produits de cession	6 000,00 €
021 – Virement de la section de fonctionnement	450 000,00 €
040 – Subv équip organismes publics	2 590,00 €
041 – Opérations patrimoniales	500,00 €
TOTAL	754 395,35 €

Les subventions d'investissements prévues :

- Aménagement du Bourg de Saint-Ignat :
 - o Conseil départemental (FIC) : 10 000,00 €
 - o Etat (DETR) : 27 173,96 €
 - o Etat (Enveloppe Député) : 12 000,00 €

A SAINT-IGNAT, le 06 avril 2018